

Séance du Lundi 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/06/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Procurations : 2

Excusés : 2

Absent : 0

Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, CADORET Nadia, Maire, COTTEVERTE Antoine, DUVAL Aurélie, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evetyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, ayant donné procuration à BARREAU Christian conseiller municipal
POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire conseiller municipal

Absents non représentés : REMIGEREAU Elodie, GONNORD Raphaël

46-2026 FONGIBILITE DES CREDITS 2026

Madame le Maire rappelle que la commune applique la norme comptable M57 abrégée depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité au Maire, sur autorisation du conseil municipal, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition permet d'ajuster la répartition des crédits budgétaires entre chapitres au plus près des besoins, sans modifier le montant global des sections.

Ainsi, le Maire peut procéder à ces virements de crédits en prenant une décision, sans avoir à prendre de délibération et à réunir le conseil municipal.

Le conseil est alors informé des mouvements effectués à l'occasion de sa séance suivante, lors du compte rendu des délégations exercées par le Maire.

Ainsi, Madame le Maire propose :

- d'autoriser, pour l'exercice budgétaire 2026, le maire ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (Chapitre 012), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;
- d'autoriser la signature de tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-6 qui dispose que dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune de sections, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu la délibération n° 22-2021 du 16 mars 2021 approuvant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2022,

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **AUTORISE** pour l'exercice budgétaire 2026, le maire ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (Chapitre 012), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).
- ➔ **AUTORISE** la signature de tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

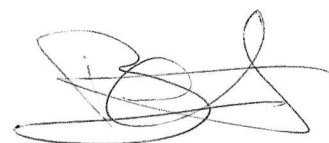
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture

Le 21/07/2026

Et de l'affichage et/ou notification le 21/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Séance du Lundi 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/06/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Procurations : 2

Excusés : 2

Absent : 0

Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, CADORET Nadia, Maire, COTTEVERTE Antoine, DUVAL Aurélie, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, ayant donné procuration à BARREAUD Christian conseiller municipal
POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire conseiller municipal

Absents non représentés : REMIGEREAU Elodie, GONNORD Raphaël

47-2026 LOTISSEMENT PRIVE LA PIERRE LEVEE - DENOMINATION DES RUES

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues de la commune et notamment aux rues des lotissements.

Le plan de circulation du lotissement privé « La Pierre Levée » comprenant 5 voies d'accès est présenté en séance. Il convient de dénommer ces 5 rues.

Il est proposé les noms de rues suivants sur le thème de la constellation, examinés et retenus en bureau municipal du 29 juin 2026 :

- Rue de la Grande Ourse
- Rue de Cassiopée
- Rue des Pléiades
- Rue de Sirius
- Rue d'Orion

Monsieur Perrault évoque le fait que ces noms n'ont pas été travaillés en commission lors du précédent mandat où ce sujet a été évoqué.

Madame Jadeau informe que les noms avaient été travaillés en bureau municipal sous l'ancien mandat.

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L.2121-29, L.2121-30 et L.2213-28 ;

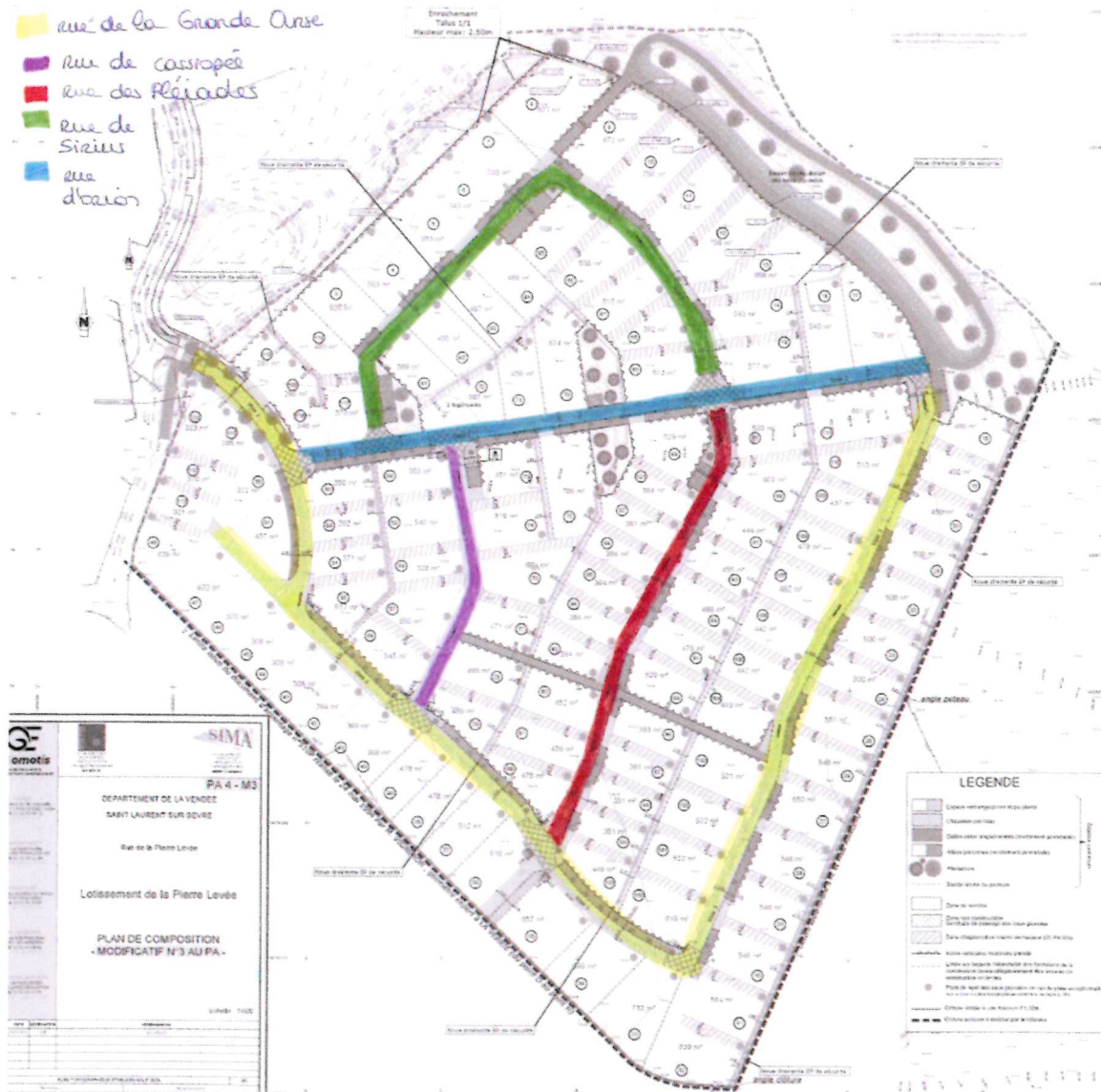
Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la Base Adresse Locale ;

Vu l'avis du bureau municipal en date des 17 novembre 2025 et 29 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et places publiques communales ;

Après en avoir délibéré, et par 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, ;

→ DECIDE de dénommer sur le thème de la constellation les 5 voies d'accès au lotissement privé « La Pierre Levée » selon le plan ci-après :

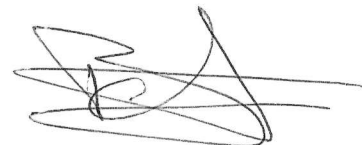


→ CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et notamment de la numérotation à intervenir et de la mise à jour de la Base Adresse Locale.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire, CADORET Nadia




Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le 21/07/2026
Et de l'affichage et/ou notification le 21/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Séance du Lundi 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/06/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Procurations : 2

Excusés : 2

Absent : 0

Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, CADORET Nadia, Maire, COTTEVERTE Antoine, DUVAL Aurélie, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPLOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, ayant donné procuration à BARREAU Christian conseiller municipal

POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire conseiller municipal

Absents non représentés : REMIGEREAU Elodie, GONNORD Raphaël

48-2026 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE

Il est rappelé qu'en séance du 30 mars 2026 le conseil municipal a élu les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Mme Armelle JOSEPH qui avait été élue a donné sa démission le 29 avril 2026.

La liste précédente déposée ne comportait pas plus de noms que de sièges à pourvoir. Il convient donc de procéder à son remplacement en désignant un nouveau membre.

M. Bruno POIRON, conseiller municipal, se propose candidat.

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment l'article L 123-6 ;

Vu la délibération n°15 -2026 du 30 mars 2026 portant composition du Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant la démission de Mme Armelle JOSEPH, membre du Conseil d'Administration du CCAS représentant le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ;

→ **DESIGNE** M. Bruno POIRON, membre élu du conseil d'administration du CCAS, en remplacement de Mme Armelle JOSEPH démissionnaire.

→ **APPROUVE** la modification de la composition du CCAS.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

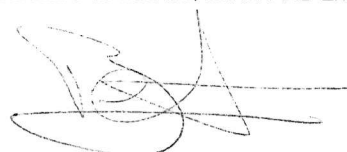
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture

Le 21/07/2026

Et de l'affichage et/ou notification le 21/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Délibération n° 48-2026 du 06/07/2026

Séance du Lundi 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal : 30/06/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Procurations : 2

Excusés : 2

Absent : 0

Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, CADORET Nadia, Maire, COTTEVERTE Antoine, DUVAL Aurélie, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, ayant donné procuration à BARREAU Christian conseiller municipal

POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire conseiller municipal

Absents non représentés : REMIGEREAU Elodie, GONNORD Raphaël

49-2026 AMENAGEMENTS PAYSAGERS DEVANT LA NOUVELLE USINE D'EAU DES MARTYRS -
CONVENTION ENTRE VENDEE EAU ET LA COMMUNE

Suite à la rencontre du 18 mai dernier avec Vendée Eau concernant les aménagements paysagers à réaliser devant la nouvelle usine d'eau potable des Martyrs à Saint-Laurent-sur-Sèvre, il est proposé au conseil municipal de signer une convention avec le syndicat.

Vendée Eau concède à titre de prêt à usage purement gracieux et en conformité des articles 1875 et suivants du Code Civil à la commune qui accepte, la parcelle section AK n°152 pour partie, située sur la commune de Saint Laurent sur Sèvre pour une durée de 5 ans, pouvant être renouvelé une fois pour 5 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2036).

Le projet de convention précisant les charges et conditions a été examiné en séance et est joint à la présente décision.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

➔ **APPROUVE** la convention à passer avec Vendée Eau jointe à la présente délibération pour la mise à disposition du terrain section AK n°152 pour partie et **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

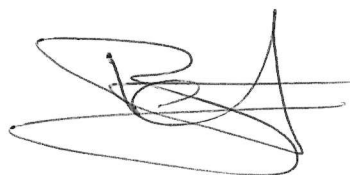
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture

Le 21/07/2026

Et de l'affichage et/ou notification le 21/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Délibération n° 49-2026 du 06/07/2026

Séance du Lundi 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 30/06/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Procurations : 2

Excusés : 2

Absent : 0

Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, CADORET Nadia, Maire, COTTEVERTE Antoine, DUVAL Aurélie, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, ayant donné procuration à BARREAU Christian conseiller municipal

POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire conseiller municipal

Absents non représentés : REMIGEREAU Elodie, GONNORD Raphaël

50-2026 STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE CŒUR SUR LA PATTE 85 »

La commune est confrontée à un problème grave de prolifération de chats errants et entend remédier à ce fléau en trappant ces animaux et en les stérilisant avec l'aide d'une association de protection animale « Le Cœur sur la Patte 85 ».

Il est proposé de passer une convention avec cette association afin d'encadrer la mise en place de campagnes de stérilisation visant à réguler les populations de chats errants sans propriétaire identifié, ou sans « détenteur » sur le territoire de la commune et d'intervenir ponctuellement pour des chats errants.

Le projet de convention est joint en annexe précisant entre autres les obligations de l'association et les modalités financières.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

➔ **APPROUVE** la convention à passer avec l'association « Le Cœur sur la Patte 85 » afin d'encadrer la mise en place de campagne de stérilisation visant à réguler les populations de chats errants sans propriétaire identifié, ou sans « détenteur » sur le territoire de la commune et d'intervenir ponctuellement pour des chats errants.

➔ **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

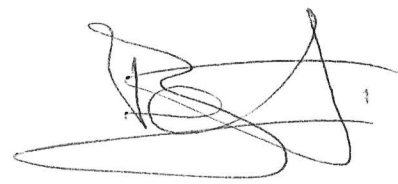
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture

Le 24/07/2026

Et de l'affichage et/ou notification le 24/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Délibération n° 50-2026 du 06/07/2026



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 6 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 085-218502383-20260706-20260706DEL51-DE

Publié électroniquement le 21/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/06/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Procurations : 2

Excusés : 2

Absent : 0

Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, CADORET Nadia, Maire, COTTEVERTE Antoine, DUVAL Aurélie, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, ayant donné procuration à BARREAUD Christian conseiller municipal

POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire conseiller municipal

Absents non représentés : REMIGEREAU Elodie, GONNORD Raphaël

**51-2026 PROJET D'INSTALLATION DE BATTERIES DE STOCKAGE CHEZ UN PARTICULIER – AVIS
SUR L'INTERET COLLECTIF DU PROJET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu la présentation du 11 juin 2026 du projet sur la commune ;

Vu l'exposé en date du 6 juillet 2026 par lequel il est énoncé que :

- La société Arkolia Energies travaille sur l'implantation d'un projet de batteries de stockage sur la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

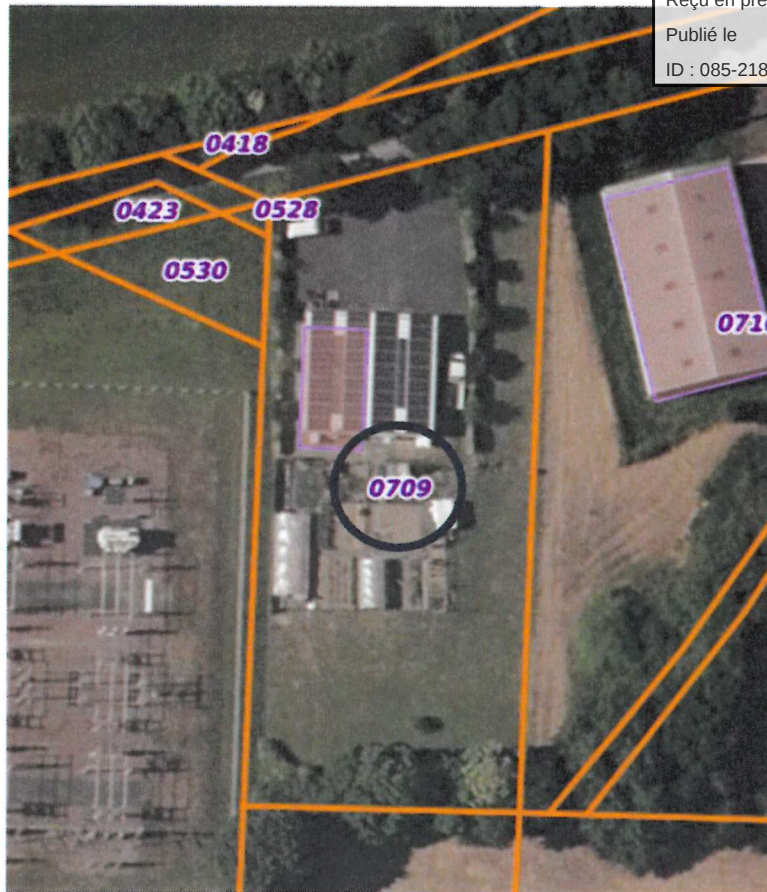
Afin de porter un projet qui respecte au mieux les enjeux locaux, la société Arkolia Energies s'est rapprochée de la commune pour l'informer du projet en cours et avoir son appui pour la réalisation de ce dernier. La société a donc présenté son projet à M. Pichon, conseiller municipal délégué, le 11 juin 2026 pour qu'il puisse à son tour le présenter au conseil municipal.

Le projet porté par Arkolia Energies est un projet de batteries de stockage chez un particulier.

Le projet se situe sur une portion de la parcelle cadastrées suivante :

- Commune : Saint-Laurent-sur-Sèvre (85 290)
- Section : B
- Numéro de parcelle : 709
- Superficie : 2 787 mètres carrés

Le projet actuellement envisagé par Arkolia Energies a une puissance de 8 316 kW..



La société Arkolia Energie s'est aussi rapprochée de la commune afin de démontrer l'intérêt collectif du projet. Les batteries auront pour objectif de stabiliser le réseau électrique pour éviter toute coupure, ainsi que pour lisser la production d'énergie renouvelable sur l'ensemble de la journée. Elles pourront donc également fournir le réseau en électricité verte en soirée, lors des fortes demandes.

Considérant que le projet peut constituer un élément positif dans le développement de la commune, notamment l'intérêt qu'il représente en matière de développement local et de ressources potentielles ;

Considérant que le territoire de la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre doit participer à la stabilisation du réseau électrique afin que les objectifs nationaux soient atteints, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie fixant à 9 GW la part de flexibilité du réseau à horizon 2030 ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par 15 voix POUR et 10 ABSTENTIONS :

→ DÉCIDE de donner un avis favorable au projet de batteries de stockage et de reconnaître la notion d'intérêt collectif pour ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture

Le 21/07/2026

Et de l'affichage et/ou notification le 21/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Séance du **Lundi 6 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/06/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Procurations : 2

Excusés : 2

Absent : 0

Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, CADORET Nadia, Maire, COTTEVERTE Antoine, DUVAL Aurélie, FORGET-GAGEOT Florence, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, PIVETEAU Guillaume, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, ayant donné procuration à BARREAU Christian conseiller municipal
POIRON Bruno, conseiller municipal ayant donné procuration à VALLET Claire conseiller municipal

Absents non représentés : REMIGEREAU Elodie, GONNORD Raphaël

53-2026 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

Service Administratif

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif à mi-temps - Poste Ressources Humaines/Comptabilité à compter du 1^{er} juillet 2026

suite accroissement temporaire d'activités :

- Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet du 20 juillet au 15 septembre 2026
- Création d'un emploi d'adjoint administratif à mi-temps du 27 juillet au 31 août 2026

Service Enfance Jeunesse

suite accroissement temporaire d'activités :

- Création d'un emploi d'adjoint d'animation à hauteur de 100 heures maximum du 6 juillet au 31 décembre 2026

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant les besoins des services ;

Vu le tableau des effectifs communaux joint à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et par 23 voix POUR et 2 ABSTENTION sur 25 votants ;

→ **SE PRONONCE** favorablement aux modifications telle qu'énoncées ci-dessus.

→ **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et **D'ETABLIR** le nouveau tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération.

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget général.
- AUTORISE le maire à procéder à toutes les opérations découlant de ces modifications et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire, CADORET Nadia



Nadia Cadoret
Maire de Saint Laurent sur
Sèvre
24 juil. 2026

ip

Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy

Endy BERTRAND
Saint Laurent sur Sèvre - 1er
Adjoint
24 juil. 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le 24/07/2026
Et de l'affichage et/ou notification le 24/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative